

PLU



Secteur de plan de masse des Pépinières

Révisé par délibération du Conseil de Territoire le 27 septembre 2016
 Modifié le 25 septembre 2018



- Limite de zone
- Bâtiments conservés
- Bâtiments à démolir obligatoirement
- Emprises constructibles et altitudes en cote N.G.F. des bâtiments
- Mise en valeur des pieds d'immeubles
- Parc de stationnement souterrain

